

REGLEMENT

RANDO RAID NATURE de la Vingeanne

samedi 10 juin 2023 : en famille

dimanche 11 juin 2023 : jeunes à partir de 16 ans et adultes

ARTICLE 1 : ORGANISATION

1.1: Cette randonnée raid nature est organisée par l'Association La Montagne

- samedi 10 juin 2023 en famille adulte-enfant

- dimanche 11 juin 2023 jeunes à partir de 16 ans et adultes

1.2: L'Association La Montagne a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur.

1.3. Les enchaînements parcours s'effectuent sans chronomètre ni classement.

1.4: Si l'association La Montagne juge que les conditions climatiques sont trop défavorables, elle procédera aux modifications nécessaires des parcours, ou au besoin à l'annulation de cette randonnée.

ARTICLE 2 : PARCOURS du dimanche 11 juin

2.1 : Les parcours sont tracés en milieu naturel. Ils alternent entre chemins blancs, lac et sentiers.

2.2 : La rando raid nature de la Vingeanne est un enchaînement de canoë, trail et VTT.

2.3 : Les randonneurs devront respecter en priorité le code de la route.

2.4 : Les randonneurs doivent se conformer à l'itinéraire et aux moyens de progression indiqués par le tracé du parcours.

2.5 : Les parcours et ordre des enchaînements des 3 disciplines sportives:

1 parcours de 1,2 km en trail

1 parcours de 1,5 km en canoë

1 parcours de 24 km en VTT

1 parcours de 6 km en trail

1 parcours de 6 km en VTT pour revenir au lac

ARTICLE 3 : LES PARTICIPANTS

3.1: Seuls les randonneurs inscrits sont autorisés à prendre le départ.

3.2: Les randonneurs confirment être pleinement conscients des risques inhérents à la pratique de ces disciplines sportives dans un milieu naturel.

3.3: Tout randonneur ayant abandonné devra prévenir obligatoirement un membre de l'organisation ou un responsable des secours.

3.4: Les randonneurs sont en autonomie mécanique et vestimentaire pendant tout le parcours. L'organisation proposera **un café à l'accueil** et des **ravitaillements en eau le long du parcours** et **en nourriture au départ de la randonnée**.

3.5 : Le port du casque monobloc avec jugulaire attachée est obligatoire sur le parcours VTT (ce casque doit répondre aux normes de sécurité en vigueur). Le vélo n'est pas fourni par l'organisation, les VTTAE sont acceptés.

Le matériel nautique : canoë pagaies et gilets de sauvetage (obligatoire pendant l'épreuve canoë) est fourni par l'association La Montagne.

3.6 : L'association La Montagne se réserve le droit d'interdire le départ sur une section à un participant en cas de problème de santé ou de fatigue trop importante constatés par un secouriste.

3.7 : Les randonneurs doivent être en possession d'une couverture Assurance Responsabilité Civile et Individuelle Accident, garantissant les risques inhérents à leur participation.

3.8 : Les randonneurs acceptent l'exploitation à titre gratuit par l'organisateur, des images et des photos réalisées par les «photographes/cameramen». Ces images pourront être exploitées à des fins promotionnelles et de communication en particulier pour la presse, internet, la TV et l'affichage.

ARTICLE 4 : INSCRIPTIONS

Bulletin à retrouver sur : <http://journal.vivreici.free.fr>

Date limite de réception des inscriptions le mercredi 7 juin 2022


→ par courrier avec le règlement pour l'équipe de 2 :

30 € (rando raid nature du dimanche) et 15 € (rando raid nature famille du samedi)

à Association La Montagne, 8 rue de Lorraine, bât. périscolaire 52250 LONGEAU-PERCEY

→ ou par mail à la-montagne.voile@orange.fr avec virement bancaire

L'inscription pourra se faire sur place dans la mesure des places disponibles.

		CREDIT AGRICOLE DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE		
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE - IBAN				
RIB FRANCE	Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
	11006	00100	42998157002	94
IBAN ETRANGER	FR76 1100 6001 0042 9981 5700 294			BIC AGRIFRPP810
Domiciliation		Nom et adresse du titulaire		
LANGRES	(00100)	ASSOC. MONTAGNE HAUT MARNAISE		
Tél : 0325909686		BAT PERISCOLAIRE LONGEAU 52250 LONGEAU PERCEY		
MULTI SERVICES : 09 89 325 325 *		INTERNET : www.ca-cb.fr *		INTERNET MOBILE : ca-mobile.com *
<small>Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est à Troyes - 269 Faubourg Croncels - B.P. 502 - 10080 Troyes Cedex et la Direction Générale est à Dijon - 18 rue Davout - BP 29085 - 21085 Dijon Cedex 9 - 775 718 216 RCS Troyes - code APE 6419 Z Société de courtage d'assurances, immatriculée sous le n° 07 019 188 au Registre de l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances) Téléphone 03 25 71 40 00 - Télécopie 03 25 71 41 17 - Téléc 847128</small>				
<small>* Frais de communication facturés par votre opérateur télécom</small>				

ARTICLE 5 : ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

- 1 VTT pour le parcours vélo.

- 1 casque de VTT

- 1 bidon pour les ravitaillements en eau (en lien avec le protocole sanitaire COVID)

- Une tenue vestimentaire adaptée à la pratique d'une activité sportive extérieure et des baskets ou des chaussures de vélo. Du matériel de réparation est conseillé (chambre à air, pompe, démonte pneus, multi outils, dérive chaîne...)

ARTICLE 6 : ANNULATION/REMBOURSEMENTS

En cas de forfait d'un randonneur préinscrit, celui-ci doit avertir l'association La Montagne au plus tard 3 jours avant l'épreuve par mail ou par téléphone, il pourra être remboursé s'il en fait la demande par écrit avec un certificat médical.

ARTICLE 7 : COMPORTEMENT A BANNIR

- 7.1 : Franchissement en dehors des parcours autorisés
- 7.2 : Utilisation de moyens de déplacements non autorisés
- 7.3 : Absence du casque VTT
- 7.4 : Non respect des règles de sécurité indiquées dans ce règlement
- 7.5 : Non respect des consignes de propreté du parcours et des lieux d'accueil
- 7.6 : Abandon de détritux en milieu naturel
- 7.7 : Détérioration de biens publics ou privés

ARTICLE 8 : HORAIRES DE DEPART:

Pour cause de raisons sanitaires, 3 départs sont organisés avec pour chacun, 24 équipes de 2.

L'horaire de départ se fait en fonction de l'ordre d'inscription.

Horaires à respecter pour pouvoir prendre le départ de sa vague.

vague 1 : être présent à 8h00 pour un départ à 8h30

vague 2 : être présent pour 9h00 pour un départ à 9h30

vague 3 : être présent pour 10h00 pour un départ à 10h30

Particularité pour le Raid Famille :

Il se déroulera le samedi 10 juin 2023. 1 Adulte + 1 Enfant toujours ensemble ;

Le parcours dépendra de l'âge de l'enfant uniquement et les distances proposées sont :

- 1er départ : 14h30 - 2ème départ : 15h

Enfants nés en 2013-2014-2015 : 1,2 km course à pied + 1 km canoë + 1,7 km VTT

- 3ème départ : 16h - 4ème départ : 16h30

Enfants nés en 2012-2011-2010 : 1,2 km course à pied,+ 1 km canoë + 2,6 km VTT

- 5ème départ : 17h30 - 6ème départ : 18h

1 adulte + 1 jeune ou 2 jeunes

jeunes nés 2009, 2008, 2007 : 1,2 km course à pied +1 km canoë +1,8 km course à pied + 5 km VTT

Un goûter est offert à l'arrivée à partir de 15h.

Rendez-vous 1h avant son départ pour retirer son dossard et s'équiper.

Le nombre d'équipe est limité à 24 par départ.

Le tarif est de 15 € pour l'équipe enfant + adulte

Remarques : Toute poussée ou tractée est interdite, l'enfant se déplace par ses propres moyens.